



PRÉFET DE LA MOSELLE

DEMANDE D'ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGER

Questionnaire préalable à compléter impérativement avant de constituer votre dossier

Vous avez le statut étudiant/ travailleur temporaire/saisonnier : vous pouvez conduire avec votre permis de conduire.

Question 1 :

Mon permis de conduire a été délivré par l'un des pays listé ci-après* ? Oui Non

* si vous êtes bénéficiaire d'une protection internationale accordée par la France, vous pouvez échanger votre permis de conduire quel que soit le pays de délivrance.

Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Bahamas, Bahreïn, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Burundi, Cap-Vert, République Centre africaine, Corée du Sud, Costa Rica, Cuba, Djibouti, (La) Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Grenade, Guatemala, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Guyana, Honduras, Hong Kong, Jersey, Guernesey, Japon, Jordanie, Kenya, Kosovo, Koweït, Laos, Liban, Libéria, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, (Ile de) Man, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nouvelle Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Russie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Sierra Léone, Singapour, Soudan, Suisse, Surinam, Swaziland, Syrie, Taïwan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Vanuatu, Vietnam.

Les pays de l'Union européenne ou de l'espace économique européen

Les cas particuliers en matière d'échange de permis :

Burkina (tous les permis sont échangeables sauf le permis D),

Bosnie-Herzégovine (échange limité aux permis de catégorie B),

Sénégal (échange limité aux permis de catégories A1 et B),

Australie (échange limité aux permis de catégories A et B),

Canada : échange limité aux provinces suivantes : Alberta (échange limité aux permis de catégorie B), Colombie britannique (échange limité aux

permis de catégorie B), Ile du Prince Edouard (échange limité aux permis de catégorie B), Manitoba (échange limité aux permis de catégorie B),

Nouveau-Brunswick, Ontario (échange limité aux permis de catégorie B), comtés du nord et du sud du Québec (échange limité aux permis de catégorie

B), Terre-Neuve - Labrador (échange limité aux permis de catégorie B),

Côte d'Ivoire (échange limité aux catégories B et A),

Etats-Unis, où l'échange est limité avec les Etats suivants : Arkansas (échange limité aux permis de catégorie B), Caroline du Sud, Colorado (échange

limité aux permis de catégorie B), Connecticut (échange limité aux permis de catégories A et B), Delaware (échange limité aux permis de catégorie B),

Floride (échange limité aux permis de catégories A et B), Illinois, Iowa (échange limité aux permis de catégorie B), Maryland, Massaxhsetts, Michigan,

New Hampshire, Ohio (échange limité aux permis de catégorie B), Pennsylvanie (échange limité aux permis de catégories A et B), Texas (échange

limité aux permis de catégorie B), Virginie et Wisconsin (échange limité aux permis de catégorie B),

Jamaïque (échange limité aux catégories B et A)

Iran (seul le permis B est échangeable).

Question 2 :

Mon permis de conduire est en cours de validité ? Oui Non

Question 3 :

Je suis de nationalité étrangère (hors UE) :

mon titre de séjour est il valide depuis moins d'un an ? Oui Non

mon titre de séjour a été obtenu après mon permis de conduire ? Oui Non

En cas de réponse négative à une seule de ces questions, l'échange de votre permis de conduire étranger contre un permis français est impossible, sauf si vous bénéficiez d'une protection internationale. Vous devez vous inscrire auprès de l'auto-école de votre choix.

En cas de réponses positives, poursuivez en complétant correctement les formulaires et en joignant les pièces demandées.